

N° 6229¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DU REGLEMENT

(20.1.2011)

La Commission se compose de: M. Gast. GIBERYEN, Président-Rapporteur; Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL, MM. François BAUSCH, Xavier BETTEL, Alex BODRY, Mme Christine DOERNER, MM. Ben FAYOT, Léon GLODEN, Marc LIES, Roger NEGRI, Mme Lydie POLFER et M. Jean-Louis SCHILTZ, Membres.

*

I. TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

Article unique.– Dans tous les articles du Règlement de la Chambre des Députés, le terme „greffe“ est remplacé par „administration parlementaire“.

*

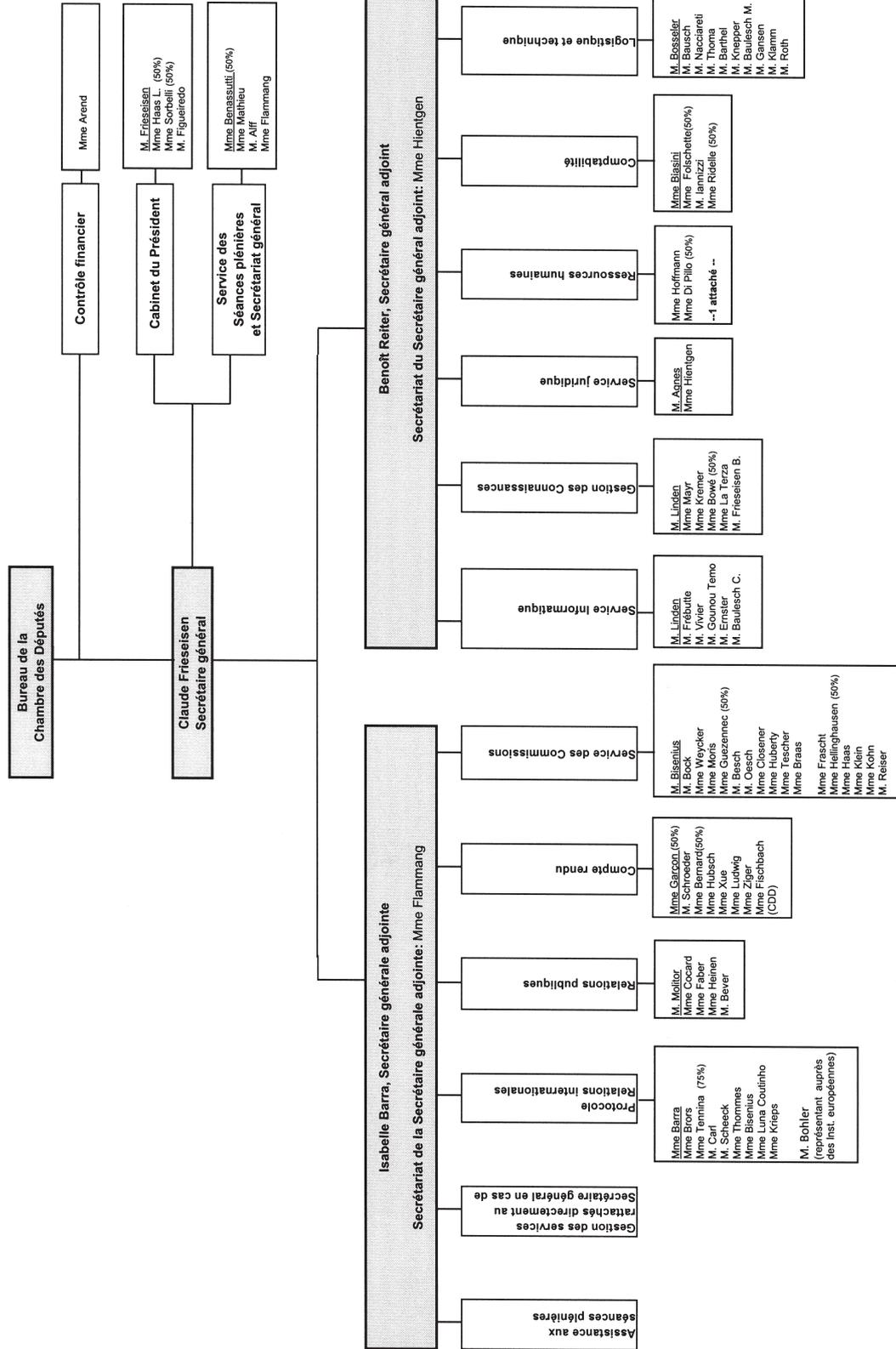
II. EXPOSE DES MOTIFS

La présente modification du Règlement de la Chambre des Députés a été déposée le 14 décembre 2010 par les membres de la Conférence des Présidents, suite à des discussions ayant eu lieu dans le cadre du Bureau de la Chambre (réunion du 19 mars 2010). La proposition a été examinée par la Commission du Règlement le 11 janvier 2011, réunion au cours de laquelle le président de la commission a également été désigné comme rapporteur. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité le 20 janvier 2011.

La dénomination „greffe“ vient d'une époque où l'administration avait la charge essentielle de noter, de reproduire ou de résumer les débats des organes de la Chambre. Cette activité fait bien évidemment toujours partie des attributions de l'administration, mais le rôle d'une administration parlementaire moderne va bien au-delà et s'apparente plutôt à celui d'un „service provider“ pour l'institution „Chambre“ et les 60 députés qui la composent. L'organigramme actuel de l'administration est annexé au présent rapport.

Luxembourg, le 20 janvier 2011

Le Président-Rapporteur,
Gast. GIBERYEN



souligné = responsable de service
 gras= nouveau poste